

Procédure d'inscription et conditions générales de participation

BELC SÉNÉGAL 2024 Du 9 au 13 septembre 2024

Date limite d'inscription - 3 juillet 2024

Vos interlocutrices à France Éducation international (FEI)

Suivi administratif, inscription en ligne, programme de formation

- Flora AUBIN, cheffe de projet
- Alizée NISOLE, assistante de projet

belcregionaux@france-education-international.fr

Votre interlocuteur à l'Institut français du Sénégal (IFS)

Tarifs, financement et informations pratiques et conditions générales de participation

Chandra Maisonnier, Attaché de coopération pour le français (Sénégal et Gambie),
 Directeur des cours de l'Institut Français du Sénégal,
 chandra.maisonnier@ifs.sn

SOMMAIRE

1	TARIFS	2
2	FINANCEMENT	2
3	INSCRIPTION EN LIGNE	3
4	CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION	4
5	CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION	4



1 TARIFS

1.1 Frais de formation

Frais de formation – 30 heures Du lundi 9 septembre au vendredi 13 septembre 2024

350 € / 230 000 F CFA1

1.2 Frais de restauration

Forfait demi-pension Comprend 5 pauses, 5 déjeuners et 1 dîner de clôture

100 € / 65 000 F CFA

Les dîners sont à la charge du participant.

1.3 Frais d'hébergement (selon disponibilités)

Les frais d'hébergement sont à régler auprès des hôtels partenaires.

Les demandes de réservation doivent être adressées par courriel directement auprès des hôtels partenaires, en copie à <u>chandra.maisonnier@ifs.sn</u>

Forfait - Hébergement Maison de l'université (optionnel) Le forfait comprend la réservation d'une chambre simple du dimanche 8 septembre au vendredi 13 septembre 2024 inclus (6 nuits), avec petit-déjeuner. Contact : ndeyeadama3.gueye@ucad.edu.sn	220€ / 150 000 F CFA
Forfait - Hébergement Maison de l'université (optionnel) Le forfait comprend la réservation d'une chambre double du dimanche 8 septembre au vendredi 13 septembre 2024 inclus (6 nuits), avec petit-déjeuner. Contact : ndeyeadama3.gueye@ucad.edu.sn	150 € / 100 000 F CFA
Forfait - Hébergement Hôtel Saint-Louis Sun (optionnel) Le forfait comprend la réservation d'une chambre double du dimanche 8 septembre au vendredi 13 septembre 2024 inclus (6 nuits), avec petit-déjeuner. Contact : htlstlouisun@gmail.com	180 € / 120 000 F CFA

1.4 Frais de transport

Les transports sont à la charge des participants.

2 FINANCEMENT

2.1 Prise en charge par un organisme

Pour ceux bénéficiant d'une prise en charge par un organisme, le responsable de l'organisme prépare une attestation de prise en charge nominative.

Pour le paiement des frais de formation et éventuellement d'hébergement et de restauration, le paiement se fera avant service fait, par virement bancaire et sur présentation d'une facture originale nette de taxe émise par l'IFS.

Les frais bancaires sont à la charge de chaque organisme.

L'IFS établira une convention avec l'organisme de prise en charge.

¹ Taux de chancellerie janvier 2024



2.2 Site de paiement

Le règlement (frais de formation et de restauration) doit être adressés aux coordonnées bancaires cidessous avec la mention :

BELC 2024 - Nom Institution

Intitulé	Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	
IFSENEGAL ACP	SN010	01520	007971600085	74	
BIC	IBAN				
BICISNDXXXX	SN08 SN01 0015 2000 7971 6000 8574				

3 INSCRIPTION EN LIGNE

3.1 Procédure d'inscription pour les organismes

Vous êtes responsable d'un organisme de la zone (Ambassade, Instituts français, Alliances françaises, AEFE, centres de langues publics ou privés, université, etc.) qui inscrit un ou plusieurs candidats dont vous prenez en charge le financement.

Vous avez 2 possibilités :

Cas 1 : Vous souhaitez que les candidats s'inscrivent eux-mêmes sur le site de FEI :

- Remettez-leur une attestation de prise en charge complétée par vos soins.
- Invitez-les à suivre la procédure d'inscription en ligne pour les candidats (cf. 3.2)

Cas 2 : Vous êtes responsable d'un organisme et vous souhaitez inscrire vous-même les candidats que vous prenez en charge, pour cela, suivez les 6 étapes ci-dessous.



 $\label{eq:page dinformations} \textbf{Page d'informations FEI}: \underline{www.france-education-international.fr/belc/universites-regionales-belc/belc-senegal-2024}$



3.2 Procédure d'inscription pour les candidats

Vous êtes candidat et vous souhaitez vous inscrire au BELC régional, suivez les 4 étapes suivantes :



Page d'informations FEI : <u>www.france-education-international.fr/belc/universites-regionales-belc/belc-</u>senegal-2024

4 CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION

Une lettre de confirmation de l'inscription sera adressée au participant par courriel après validation du dossier d'inscription par France Éducation international (validation administrative et pédagogique) et par l'IFS (validation financière). Cette lettre sera envoyée par France Éducation international. Le responsable de formation sera en communiqué de ce courriel, le cas échéant.

5 CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Le BELC Sénégal 2024 implique l'acceptation de la procédure d'inscription et des présentes conditions.

5.1 Engagement du participant

En assistant au BELC Sénégal 2024, le participant s'engage à :

- > Participer à l'ensemble des conférences, présentations et ateliers proposés ;
- Participer activement aux modules de formation ;
- Respecter les horaires de début et de fin de formation ;
- Ne pas nuire au bon déroulement de la formation ;
- Participer à la conférence et aux présentations des éditeurs/média
- Respecter les règles de la vie en communauté

5.2 Certificat

À l'issue de la formation, un certificat sera délivré à chaque participant mentionnant les modules suivis et le volume horaire effectué sous réserve de participation et signera une feuille d'émargement à chaque séance des modules suivis. En cas d'absence à l'une ou plusieurs séances d'un module, le nombre d'heures correspondant aux absences sera déduit. Les certificats étant imprimés en amont de leur remise en fin de formation, les participants n'ayant pas suivi l'ensemble des séances recevront leur certificat par voie postale.

5.3 Enquête de satisfaction

À l'issue de la formation, chaque participant sera invité à évaluer la qualité de la formation et des autres prestations.